

LE DÉPARTEMENT À L'ÉCOUTE !

ENFANT EN DANGER

En parler
c'est déjà
m'aider !



Espace Des Droits de l'Enfant/CRIP80
03 22 97 22 97



RECONNAÎTRE UN ENFANT EN DANGER

Les signes qui peuvent vous alerter :

- › l'enfant porte des traces de coup
 - › il change brusquement de comportement (isolement, agressivité, tristesse)
- › il prononce des phrases surprenantes par rapport à son âge
 - › vous voyez ou entendez des choses qui vous choquent dans son environnement.

***Vous avez un doute ?
Réagissez !***

Informez de la violence faite aux enfants : c'est un devoir citoyen

Dans la Somme, chaque année, environ 2000 enfants font l'objet d'un repérage et d'un accompagnement.

Plus d'1/4 d'entre eux ont été aidés grâce aux appels du voisinage et de la famille reçus au **03 22 97 22 97**.

Moins de 18 ans tu as des droits !

VOICI LES 12 PRINCIPAUX

ÊTRE TRAITÉ À ÉGALITÉ avec les autres enfants que tu sois fille ou garçon, quelles que soient ton origine, tes opinions, tes croyances ou celles de tes parents.

Connaître tes parents et **VIVRE EN FAMILLE**. Cela n'est pas toujours possible. Tu as alors droit à une solution adaptée à ta situation.

Avoir **UNE IDENTITÉ RECONNUE** est essentiel pour toi : un nom, un prénom, une nationalité.

Un **ACCÈS AUX SOINS** pour ton bien-être physique et mental et être correctement nourri, logé et habillé.

LA MEILLEURE ÉDUCATION POSSIBLE aux loisirs et au repos, pour ton développement et ton épanouissement.

Si tu es malade ou si tu as un handicap, tu as le droit à des conditions particulières qui te garantissent **LE RESPECT** et l'autonomie.

T'exprimer **PARTICIPER** aux décisions qui te concernent et t'engager dans des actions. Ce droit grandit avec ton âge.

La protection de ta **VIE PRIVÉE** y compris sur les réseaux sociaux. Personne n'a le droit de te harceler ou de parler à ta place.

La **PROTECTION** contre toutes formes de violences, physiques, mentales, sexuelles et verbales.

En temps de guerre, les enfants doivent être **PROTÉGÉS EN PRIORITÉ** et ne peuvent devenir soldats.

Qu'elle protège ou punisse, tu as le droit à une **JUSTICE ADAPTÉE** qui tient compte des enfants.

Tes droits sont garantis par la Convention des droits de l'enfant, texte international adopté par l'ONU le 20 novembre 1989.



L'Espace Des Droits de l'Enfant

Qu'est-ce que l'Espace Des Droits de l'Enfant ?

Fin juin 1990, l'Espace Des Droits de l'Enfant a été **créé par le Conseil départemental de la Somme pour prévenir les violences faites aux enfants de 0 à 18 ans**. La loi du 5 mars a depuis rendu obligatoire dans chaque département ce le lieu unique de recueil des informations préoccupantes. Il reçoit de façon confidentielle les appels et les courriers de professionnels ou de particuliers confrontés à des situations où des mineurs semblent en danger. Le service transmet les informations reçues, aux professionnels médico-sociaux du Conseil départemental, afin qu'ils puissent intervenir auprès des familles, évaluer la situation et proposer différentes aides.

Ses missions

- ➡ Sensibiliser, informer
- ➡ Recueillir, traiter, évaluer
- ➡ Conseiller et orienter les professionnels et les particuliers



Contacter l'Espace Des Droits de l'Enfant

La ligne téléphonique est ouverte **24h/24 et 7j/7**
Le **03 22 97 22 97** fonctionne du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Le soir et le week-end, ce numéro est relayé directement par le numéro national, le 119 « Allô enfance en danger », partenaire du Conseil départemental de la Somme.

ESPACE DES DROITS DE L'ENFANT

Vous pouvez également écrire ou rencontrer l'équipe

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

Espace Des Droits de l'Enfant
Site Simone Veil - Centre Administratif Départemental
49 boulevard de Châteaudun - Amiens

03 22 97 22 97

www.somme.fr/espace-droits-enfant

Conseil départemental de la Somme

Direction de l'enfance et de la famille
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

